



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 19 octobre 2021

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h08 et levée à 19h40

Étaient présents :

G.B.M : BAERH Frédérique suppléante de M. Sébastien COUDRY ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLO Lorine ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAILLARD Valérie ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ;
C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain ; PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : GAUTHIER André ;

Étaient excusés :

G.B.M : HUOT Daniel ; LOUIS Bernard ; MÉNESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; TERZO André ;
C.C.L.L : COULET Gérard ; FESSELIER Catherine suppléante de M. Gérard COULET ;
C.C.V.M : MORALES Roland ;

Secrétaire de séance : Françoise GALLIOU

Procuration de vote :

Mandants : HUOT Daniel ; TERZO André ;
Mandataires : BOUSSET Jean-Marc ; DEVESA Cyril

Objet : 4A. Demande de subvention ADEME/CR pour le compostage de proximité
2021/10_10-43

VALORISATION ORGANIQUE - COMPOSTAGE

DEMANDE DE SUBVENTION ADEME/CR POUR LE COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ

Rapporteur : Madame Claudine CAULET, Vice-Présidente

1. Contexte :

La loi AGECE (Anti Gaspillage et Economie Circulaire) a fixé, au 31 décembre 2023, l'obligation de généralisation du tri à la source des biodéchets : les collectivités, dans le cadre du service public de gestion des déchets, devront mettre à disposition des ménages une solution de gestion séparée des biodéchets (compostage de proximité ou collecte séparée et valorisation).

Afin d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de cette obligation réglementaire, l'ADEME Bourgogne Franche-Comté et le Conseil Régional ont lancé un appel à projets « Généralisation du tri à la source des biodéchets ». Celui-ci a vocation à subventionner des projets de développement des opérations de gestion collective de proximité des biodéchets (compostage partagé, de quartier, composteur autonome en établissement, ...) et/ou la mise en place de collectes séparées des biodéchets des ménages. Les demandes de subvention doivent être déposées avant le 31 décembre 2021 ; seules les dépenses réalisées avant le 30 septembre 2023 sont éligibles.

État des lieux des actions menées au SYBERT :

Depuis sa création en 1999, le SYBERT a développé la promotion du compostage domestique : vente de matériels de compostage individuels et diverses actions de formation et de sensibilisation des habitants (campagnes de communication, stands d'information, réseaux sociaux, ...).

→ *Sur les 10 dernières années, près de 12 000 composteurs individuels, et plus de 250 lombricomposteurs ont ainsi été vendus.*

En juin 2010, les élus du SYBERT ont décidé d'engager une politique ambitieuse de réduction des ordures ménagères résiduelles ; un des leviers d'actions était le développement du compostage collectif. Dans ce cadre, le SYBERT a engagé :

- l'accompagnement de la mise en place de sites de compostage en pied d'immeuble, gérés par les habitants ;
→ *Environ 300 sites de compostage en pied d'immeuble sont aujourd'hui en fonctionnement sur le territoire du SYBERT. Cela représente environ 4000 foyers participants, pour 9300 foyers desservis.*
- l'installation de chalets de compostage dans les secteurs d'habitat très dense.
→ *Le SYBERT exploite aujourd'hui 12 chalets de compostage. Cela représente 1230 foyers participants (soit une moyenne de 100 foyers par site, avec jusqu'à 200 foyers pour les plus gros chalets du centre-ville).*

La performance actuelle mesurée sur le territoire du SYBERT (31 kg/hab/an de déchets putrescibles dans les OMR en moyenne, et 40,2 kg/hab/an en zone urbaine) est très supérieure à la moyenne nationale (48 kg/hab/an) ; cela montre donc que les actions engagées depuis une dizaine d'années portent leurs fruits, et qu'un effort supplémentaire reste à apporter, en

particulier sur les zones d'urbanisation dense du territoire, afin d'abaisser encore le taux de biodéchets résiduels dans les OMR collectées.

2. Présentation du projet du SYBERT pour le compostage partagé (2022-2023) :

L'étude cartographique présentée ci-avant (voir « point d'information ») a permis de définir :

- une cible d'équipement de compostage partagé, visant à répondre au besoin de la population sur les zones urbaines du territoire du SYBERT, avec l'hypothèse d'un taux de participation de 50% de la population : 140 sites de compostage
- une stratégie de déploiement pour la montée en puissance de ce service de compostage partagé, en 3 phases :
 - 2022 : mise en place de 25 premiers sites
 - 2023 : mise en place de 25 sites complémentaires
 - 2024 : ajout de sites complémentaires en fonction des taux de participation observés

Les dépenses réalisées dans le cadre des deux premières phases (2022-2023) entrent dans le champ de l'appel à projets « généralisation du tri à la source biodéchets ». Le montant d'investissement correspondant est évalué à 150 000 euros sur 2 ans.

Par ailleurs, l'accompagnement du compostage en pied d'immeuble sera poursuivi ; une démarche plus pro-active vis-à-vis des copropriétés pourra être engagée sur les secteurs ne pouvant être desservis par du compostage de quartier, ainsi que sur le secteur visé par le programme de renouvellement urbain du quartier de Planoise ; sur ce secteur en effet, les espaces publics vont être retravaillés dans une logique de résidentialisation : une approche basée sur le développement du compostage en pied d'immeuble, sur ces espaces réaffectés à chaque ensemble immobilier, paraît donc plus pertinente. La mise en place de 10 nouveaux sites de compostage en pied d'immeuble par an est ainsi programmée, ainsi que le remplacement de 25 sites existants, afin d'assurer le maintien dans le temps du geste de compostage dans de bonnes conditions. L'animation des sites de compostages nouveaux et existants, avec l'appui d'un prestataire (actuellement Trivial Compost) sera poursuivie.

Les montants d'investissement et de fonctionnement sont évalués à :

- investissement : 7 000 €/an
- animation et formations : 25 000 €/an

La mise en service de ces nouveaux sites devra être accompagnée d'actions de communication appropriées, ainsi que d'actions de formation pour les référents de site de compostage en pied d'immeuble. Le budget de communication lié à cette démarche est estimé à : 60 000 € premier année de mise en place, puis 15 000 €/an.

Afin d'améliorer le suivi du nombre croissant de sites de compostage partagé, le SYBERT souhaite par ailleurs se doter d'un outil informatique dédié. Cet outil permettra notamment de faciliter la mise en place et le suivi des indicateurs demandés dans le cadre de l'appel à projets. Le budget correspondant est de 12 000 € sur 2 ans.

Enfin, les ventes de composteurs à tarif subventionné seront poursuivies :

- à destination des habitants du territoire, lors de sessions de ventes/formations
- à destination des communes, pour leurs besoins propres (équipement des écoles, crèches...)

Il est précisé que la vente de composteurs individuels aux particuliers n'entre pas dans le champ de l'appel à projets porté par l'ADEME et le Conseil Régional ; seuls les équipements collectifs peuvent faire l'objet d'une demande de subvention. Les composteurs à destination des communes, pour un usage partagé en école par exemple, sont éligibles. L'achat de ces composteurs partagés représente un budget de 11 000 € sur 2 ans.

Dossier de demande de subvention à l'ADEME et au Conseil Régional :

L'appel à projet « généralisation du tri à la source des biodéchets » permet d'obtenir un soutien financier pour :

- les dépenses d'investissement correspondant à des composteurs partagés, en pied d'immeuble ou de quartier, composteurs autonomes en établissement, broyeurs collectifs de déchets verts, ...
- des actions de communication, animation et formation : Opérations de communication sur la gestion de proximité et les alternatives au brûlage de déchets verts, animation par un relais de terrain dédié à la gestion de proximité.

Le taux maximum d'aide est de 55% par l'ADEME, et 80% au total avec la participation du Conseil Régional.

Il est proposé de déposer une demande de subvention à l'ADEME et au Conseil Régional, à hauteur des montants prévisionnels suivants :

Nature de la dépense		Montant HT (sur 2 ans)	Subvention attendue
Investissements	Composteurs de quartier	150 000,00 €	80,00%
	Composteurs de pied d'immeuble	14 000,00 €	
	Composteurs partagés pour équipements communaux	11 000,00 €	
Total investissements		175 000,00 €	140 000,00 €
Animation/ Communication Formation	Animation du réseau des composteurs en pied d'immeuble	50 000,00 €	80,00%
	Outil de suivi informatique	12 000,00 €	
	Actions de communication	75 000 €	
Total Animation / Communication / Formation		137 000 €	109 600 €
TOTAL		312 000 €	249 600 €

Par ailleurs, si des synergies sont identifiées, le dossier de subvention pourrait être déposé conjointement avec les adhérents pour la partie collective. A l'heure actuelle, seule la CU du Grand Besançon a lancé une réflexion à ce sujet.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021

Reçu en préfecture le 25/10/2021

Affiché le

26 OCT. 2021

ID : 025-252508247-20211019-2021_10_10_43-DE

A l'unanimité, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président ou son représentant, à :

- **solliciter des subventions auprès de l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté et du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté au titre du projet de compostage présenté ci-dessus,**
- **et signer tout document, notamment le dossier de demandes de subvention, nécessaire à leur perception.**

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



Envoyé en préfecture le 25/10/2021

Reçu en préfecture le 25/10/2021

Affiché le

520

ID : 025-252508247-20211019-2021_10_10_43-DE